

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - LE MARABOUT-

Siège social : Boulevard 7 Novembre -Sousse-

Société Hôtelière et Touristique - Le Marabout- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Haikel SLAMA.

B I L A N

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2008	2007
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
* Immobilisations incorporelles	1	18 176,550	18 176,550
* Moins : Amortissements		15 896,725	-15 746,575
		2 279,825	2 429,975
* Immobilisations corporelles	2	13 743 534,605	13 417 452,042
* Moins : Amortissements		7 307 452,547	-6 760 641,732
		6 436 082,058	6 656 810,310
Immobilisations Financières	3	16 945,500	16 945,500
		16 945,500	16 945,500
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		6 455 307,383	6 676 185,785
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		6 455 307,383	6 676 185,785
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4	63 937,224	61 958,238
Clients et Comptes Rattaches	5	135 640,797	194 102,979
Autres actifs courants	6	239 844,047	449 120,996
Liquidites et Equivalents de Liquidités	7	82 904,012	27 187,145
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		522 326,080	732 369,358
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		6 977 633,463	7 408 555,143

Le CMF a invité la société à établir les notes relatives à l'état de flux de trésorerie comme l'exige le système comptable en vigueur.

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		2 790 000,000	2 790 000,000
Réserves		121 683,617	121 683,617
Résultats reportés		68 474,259	68 474,259
Résultats Exercice 2007		-306 328,808	-
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</u>		2 673 829,068	2 980 157,876
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			
-			
RESULTAT DE L'EXERCICE		422 285,076	-306 328,808
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT</u>	8	3 096 114,144	2 673 829,068
<u>AFFECTATION</u>			
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	9	1 968 144,128	2 320 000,000
Provisions pour risques et charges	10	100 000,000	150 000,000
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		2 068 144,128	2 470 000,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	11	241 206,475	285 856,600
Autres Passifs courants	12	1 110 729,404	837 666,825
Concours Bancaires et autres passifs financiers	13	461 439,312	1 141 202,650
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		1 813 375,191	2 264 726,075
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		3 881 519,319	4 734 726,075
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES</u>			
<u>PASSIFS</u>		6 977 633,463	7 408 555,143

ETAT DE RESULTAT

DESIGNATIONS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2008	2007
-	-		
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus		4 747 728,937	3 592 933,205
Autres Produits d'Exploitation		30 656,468	23 829,224
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14	4 778 385,405	3 616 762,429
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats d'Approvisionnement Consommés	15	1 637 140,785	902 304,760
Charges de Personnel	16	1 445 335,273	1 371 373,396
Dotations aux Amortissements et Provisions	17	593 946,786	711 163,693
Autres Charges d'Exploitation	18	357 900,502	668 648,380
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS		4 034 323,346	3 653 490,229
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		744 062,059	-36 727,800
Charges Financières	19	244 174,679	-245 106,669
Produits Financières	19	1 208,636	
Produits des Placements	20	1 250,000	-
Autres Gains Ordinaires		76 986,949	5 702,857
Autres Pertes Ordinaires		13 157,689	-26 243,330
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		566 175,276	-302 374,942
Impôts sur les Sociétés	21	143 890,200	-3 953,866
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		422 285,076	-306 328,808

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

<u>DESIGNATIONS</u>	AU 31 DECEMBRE	
	2008	2007
<u>FLUX DE TRESORERIES LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Encaissements reçus des clients et autres débiteurs	5 558 213,062	4 017 325,262
Sommes versées aux fournisseurs organismes sociaux et autres créditeurs	2 398 713,498	-2 181 485,569
Intérêts payés	10 303,146	-22 860,117
Impôts sur les bénéfices payés		-
Sommes versées au personnel	1 003 754,279	-949 472,168
Sommes versées au trésor	446 335,655	-298 746,126
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>	1 699 106,484	564 761,282
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	326 410,903	-3 024 676,057
Encaissement provenant de la cession d'immob.financières		-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles	38 500,000	2 075,000
Dividendes recus		-
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u>	287 910,903	-3 022 601,057
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Dividendes et autres distributions	256,800	-1 834,600
Remboursement d'emprunts	1 173 725,410	-566 825,722
Encaissement provenant des emprunts		2 900 000,000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX)ACTIVITES DE FINANCEMENTS</u>	1 173 982,210	2 331 339,678
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>	237 213,371	-126 500,097
<u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u>	-154 309,359	-27 809,262
<u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	82 904,012	-154 309,359

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2008

1 - NOTES SUR LE BILAN

*** ACTIFS IMMOBILISES**

(1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	AMORTIS- SEMENTS	V.COMPTABLE NETTE
LOGICIELS.....	33,33%	16 176,550	15 896,725	279,825
FONDS COMMERCIAL.....	-	2 000,000		2 000,000
TOTAL		18 176,550	15 896,725	2 279,825

(2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	AMORTIS- SEMENTS	V.COMPTABLE NETTE
TERRAIN.....	-	175 673,440		175 673,440
CONSTRUCTION.....	2%	6 338 119,051	2 518 715,681	3 819 403,370
INSTALLATIONS TECHNIQUES.....	10%	2 465 562,295	1 600 189,900	865 372,395
MATERIEL D'EXPLOITATION.....	15%	2 067 686,529	1 264 237,547	803 448,982
MOBILIER D'EXPLOITATION.....	15-20%	985 407,076	760 624,435	224 782,641
AGENCEMENT-AMENAGEMENT-DECORATION....	10%	773 453,237	479 505,944	293 947,293
MATERIEL DE TRANSPORT.....	20%	51 589,320	24 440,518	27 148,802
EQUIPEMENT DE BUREAU.....	20%	21 592,105	17 531,819	4 060,286
MATERIEL INFORMATIQUE.....	33%	105 357,415	93 939,240	11 418,175
Pts.MATERIEL D'EXPLOITATION.....	20-50%	649 094,136	539 100,796	109 993,340
IMMOB.A STATUT JURIDIQUE PARTICUL	20%	110 000,001	9 166,667	100 833,334
TOTAUX		13 743 534,605	7 307 452,547	6 436 082,058

(3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

	2008	2007
Le solde de 16945,500 dinars se ventile comme suit :		
- Titre de participation	15 500,000	15 500,000
- Cautionnement	1 445,500	1 445,500
TOTAL =	16 945,500	16 945,500
* ACTIFS COURANTS		

(4) STOCKS

Les stocks ont été couverts par un inventaire physique en fin de de l'exercice sont évalués au coût d'achat moyen pondéré :

- Stock matières consommables	48 260,292	43 754,397
- Stock fournitures consommables	7 776,172	10 116,121
- Stock emballages	7 900,760	8 087,720
TOTAL	63 937,224	61 958,238

(5) CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des clients et comptes rattachés se ventile comme suit :

- Clients - prestations de services	135 272,797	194 102,979
- Clients - effets et cheques impayés	368,000	
TOTAL	135 640,797	194 102,979

(6) AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de 239 844,047. dinars se détaille ainsi :

- Fournisseurs - avances sur commandes	5 698,091	57 621,572
- Personnel - Avances et acomptes	533,647	1 398,236
- TVA /chiffres affaires payee d'avance au 31/12	64 285,714	268 620,112
- T.V.A deductible au 31/12	550,233	
- Crédit T.F.P au 31/12	56 272,846	65 390,070
- Rist T.F.P au 31/12	8 442,303	
- Crédit Impôt sur les sociétés au 31/12	51 839,380	51 839,380
- Retenus à la source opérées	26 067,923	1 782,705
- Débiteurs divers	18 348,660	1 176,874
- Produits à recevoir	2 250,000	-
- Charges constatées d'avance	5 555,250	1 292,047
TOTAL	239 844,047	449 120,996

(7) LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

- Banques	63 418,537	37,091
- Caisse en dinars	19 485,475	27 150,054
TOTAL	82 904,012	27 187,145

*** AU PASSIF***** CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****(8) CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres totalisent 3 096 114,144 dinars se détaillant ainsi :

- Capital social	2 790 000,000	2 790 000,000
- Réserves	121 683,617	121 683,617
- Résultats bénéficiaires reportés	68 474,259	68 474,259
- Résultat de l'exercice 2007	-306 328,808	
- Résultat de l'exercice	422 285,076	-306 328,808
TOTAL	3 096 114,144	2 673 829,068

	2008	2007
-		
* <u>PASSIFS</u>		
* <u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
(9) <u>EMPRUNTS</u> :		
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	1 870 000,000	2 295 000,000
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	73 144,128	
- Autres dettes non courantes	25 000,000	25 000,000
TOTAL	1 968 144,128	2 320 000,000
(10) <u>PROVISIONS</u>		
- Provisions pour risques et charges	100 000,000	150 000,000
TOTAL	100 000,000	150 000,000
* <u>PASSIFS COURANTS</u>		
(11) <u>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u>		
- Fournisseurs d'exploitation	119 228,010	68 308,412
- Fournisseurs d'exp.-effets à payer	112 328,737	126 908,380
- Fournisseurs d'immobilisations	2 274,896	45 441,377
- Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garanties	3 626,632	39 892,143
- Fournisseurs d'immob. effets à payer		5 306,288
- Fournisseurs- creance/emballages à rendre	3 748,200	
TOTAL	241 206,475	285 856,600
(12) <u>AUTRES PASSIFS COURANTS</u>		
- Clients - cartes visas	3 762,500	
- Clients - factures a etablir	36 425,705	
- Clients - avances et acomptes recus	650 968,751	470 710,150
- Personnel-rémunérations dues	18 156,084	75 486,267
- Personnel-autres charges a payer	41 046,961	
- Etat - impôts à payer	143 890,200	
- Etat - declaration mensuel decembre 2008	29 005,249	32 042,631
- Etat - autres impôts	8 522,256	5 066,820
- Créditeurs divers	11 183,900	9 352,750
- Associés dividendes à payer	39 674,602	39 931,402
- Organismes sociaux-charges à payer	91 555,659	107 728,429
- Charges à payer	30 445,076	34 359,036
- Produits constatés d'avance	6 092,461	62 989,340
TOTAL	1 110 729,404	837 666,825
(13) <u>CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES</u>		
<u>PASSIFS FINANCIERS</u>		
- Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	449 092,419	655 000,000
- Concours bancaires courants		300 000,000
- Intérêts courus	12 346,893	4 706,146

- Banques		181 496,504
	TOTAL	461 439,312
		1 141 202,650
II - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT		
		2008
		2007
* <u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
(14) <u>REVENUS</u> :		
Les revenus des prestations de service et activités annexes totalisent 4 778 385,405 d se détaillant comme suit :		
- Prestations de services	4 584 609,914	3 497 446,587
- Produits de changes	20 638,211	15 303,689
- Produits de locations	142 416,150	80 182,929
- Autres produits d'activités annexes	64,662	
- Autres produits d'exploitation "Subventions"	24 932,858	23 829,224
- Autres produits d'activités annexes "transferts de charges"	5 723,610	
	TOTAL	4 778 385,405
		3 616 762,429
(15) <u>ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES</u>		
- Achats autres approvisionnements "M.Consommables"	1 012 406,352	781 780,174
- Achats autres approvisionnements "F.Consommables"	175 340,022	131 791,460
- Achats autres approvisionnements "Emballages"	3 637,844	22,800
- Variation des stocks autres approvisionnements	-1 978,986	-11 289,674
- Achat non stockés de matières et fournitures	447 735,553	
	TOTAL	1 637 140,785
		902 304,760
(16) <u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		
- Salaires et compléments de salaires	1 231 507,941	1 172 156,851
- Charges sociales légales	204 870,363	196 134,414
- Autres charges sociales	8 956,969	3 082,131
	TOTAL	1 445 335,273
		1 371 373,396
(17) <u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>		
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et se ventilent par poste comme suit :		
- Dotations aux amortissements des logiciels	150,150	25,025
- Dotations aux Amortis.des constructions	112 007,497	151 743,712
- Dotations aux Amortis.des Instal.technique	142 980,506	107 691,990
- Dotations aux Amortis.du matériel d'exploitation	148 024,884	129 077,699
- Dotations aux Amortis.du mobilier d'exploitation	49 870,778	44 478,585
- Dotations aux Amortis.des Agen.Aménag.Décorations	61 251,546	58 930,092
- Dotations aux Amortis.du matériel de transport	8 461,400	11 584,974
- Dotations aux Amortis.des équipements de bureaux	1 192,639	1 359,962
- Dotations aux Amortis.du matériel informatique	5 038,379	6 708,279
- Dotations aux Amortis.du Petit Matériel d'exploitation	55 802,340	49 563,375
- Dotations aux Provisions pour risques et charges		150 000,000
- Dotations aux Amortis.d'Immob. À statut juridique particulier	9 166,667	
	TOTAL	593 946,786
		711 163,693

(18) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :	2008	2007
La somme de 357 900,502 dinars se détaille comme suit :		
- Achat non stockés de matières et fournitures		352 859,657
- Redevances et loyers	11 374,600	28 089,453
- Entretien et réparations	70 824,098	42 850,380
- Primes d'assurances	10 521,440	8 115,310
- Divers services extérieurs "Frais de formations - Séminaires"	4 004,989	2 560,253
- Rémunérations et honoraires	51 255,434	35 338,563
- Publicité-Publication-Relations publiques	7 458,165	1 553,137
- Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 582,100	
- Déplacements, missions et réceptions	14 539,742	13 389,302
- Frais postaux et frais de télécommunications	15 254,317	17 549,600
- Services bancaires et assimilés	7 564,071	18 349,614
- Dons	700,000	5 519,460
- Autres services extérieurs		3 603,497
- Jetons de présence	18 000,000	18 000,000
- Impôts et taxes sur rémunérations et salaires	36 894,597	32 615,879
- Autres impôts et taxes	107 926,949	88 254,275
TOTAL	357 900,502	668 648,380
(19) CHARGES FINANCIERES	-	-
- Intérêts sur emprunts bancaires	227 507,784	218 055,745
- Intérêts sur Crédits de Leasing	4 872,538	
- Agios S/Découverts bancaires	11 517,795	26 920,343
- Intérêts sur autres dettes	260,267	
- Intérêts de retard sur cotisations sociales et fiscales	16,295	374,761
- Pertes de changes		1 542,236
TOTAL	244 174,679	246 893,085
A DEDUIRE	-	-
- Intérêts créditeurs reçus	1 177,223	-1 348,879
- Gains de change	31,413	-437,537
PRODUITS FINANCIERES	1 208,636	245 106,669
-	-	-
(20) PRODUITS DE PLACEMENT:		
- Dividendes reçus	1 250,000	-
TOTAL	1 250,000	-
(21) IMPOT SUR LES SOCIETES		
- Impôt dû de l'exercice	143 890,200	3 953,866
TOTAL	143 890,200	3 953,866
-	-	-

EXERCICE 2008**TABLEAU DE DETERMINATION
DU RESULTAT FISCAL**

- RESULTAT COMPTABLE	=	422 285,076
<u>REINTEGRATIONS</u>		
- IMPOT SUR LES SOCIETES	=	143 890,200
- CHARGES NON DEDUCTIBLES	=	13 157,689
- TAXES SUR LES VOYAGES	=	120,000
- JETONS DE PRESENCE	=	18 000,000
- AMENDES ET PENALITES	=	16,295
- AMORTISSEMENTS ET CHARGES VOITURE DE TOURISME	=	9 366,667
<u>TOTAL DES INTEGRATIONS</u>		184 550,851
RESULTAT APRES INTEGRATION		606 835,927
<u>DEDUCTIONS</u>		
- REVENUS DES ACTIONS		1 250,000
RESULTAT FISCAL	=	605 585,927
- PERTES FISCAL REPORTABLES 2007		125 951,612
RESULTAT FISCAL APRES PERTES FISCAL 2007		479 634,315
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE A PAYER</u>	=	143 890,200
RESULTAT FISCAL : 479634,000 x 30%		

**Rapport général du commissaire aux comptes
sur les états financiers de l'exercice clos
le 31 Décembre 2008**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique le MARABOUT,

En notre qualité d'expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et en exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers de la société hôtelière et touristique le MARABOUT au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

**1. Etendue des
travaux**

Nous avons audité le bilan ci-joint, l'état de résultat, ainsi que l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie et les normes internationales de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de mettre en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'examen par sondages, des éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2008 font apparaître :

- Un total net des actifs de 6 977 633 DT.
- Un total des capitaux propres avant résultat de l'exercice de 2 673 829 DT.
- Et un bénéfice net d'impôt de 422 285 DT.

2. Opinion sur les états financiers

Sur la base des diligences accomplies, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité des états financiers de la société .S.A tels qu'arrêtés au 31 décembre 2008. A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société ainsi que du résultat de ses opérations financière et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

3.Vérification des informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 201 du code des sociétés commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion déjà exprimée ci-dessus, nous vous informons que la société a procédé en 2008 à une reprise de 50 000 DT sur les provisions pour risques et charges qu'elle a constatées en 2007 (150 000 DT), du fait de l'avancement positif des négociations entre la société et l'administration fiscale concernant la notification du redressement fiscal.

Fait à Sousse, le 20 avril 2009

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
de l'exercice clos le 31 Décembre 2008**

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique le MARABOUT,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, et en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial pour l'exercice 2008.

1. Etendue des travaux

Notre mission consiste à présenter un rapport sur les conventions présentées par le conseil d'administration, et autorisées par l'assemblée générale des actionnaires.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

L'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales stipule que :

« Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs adjoints, l'un des ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressés.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments, ou leurs location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont les statuts fixent le minimum ;
- La vente des immeubles lorsque les statuts le prévoient ;
- La garantie des dettes d'autrui, à moins que les statuts ne prévoient une dispense de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit dans la limite d'un seuil déterminé. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux établissements de crédit et d'assurance.

Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'il en prend connaissance.

Le président directeur général, le directeur ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises pour le calcul du quorum et de la majorité ».

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2. Présentation des conventions

En application des dispositions des articles susvisés, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé de l'existence, au titre de l'exercice 2008 d'aucune convention régie par ledit article.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'opérations rentrant dans le cadre dudit article.

Fait à Sousse, le 20 avril 2009

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

Notes complémentaires aux rapports

1. Etendue des travaux

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 123 et suivants du code des sociétés commerciales et le décret n° 2006-1546 du 06 Juin 2006 relatif aux conditions de nomination du commissaire aux comptes.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008. Elle est assurée conformément aux normes internationales d'audit de l' I.F.A.C. L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi qu'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et 201 notre mission consiste à présenter un rapport sur les conventions présentées par le conseil d'administration, et autorisées par l'assemblée générale des actionnaires.

Outre ces vérifications, le commissaire aux comptes a mandat de vérifier les livres, la caisse, le porte feuille et les valeurs de la société et de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires. Selon l'article 266 du code des sociétés commerciales, le commissaire aux comptes opère toutes vérifications et tous contrôles qu'il juge opportuns.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- ✓ De l'équité entre les actionnaires,
- ✓ D'une protection convenable des actifs de la société,
- ✓ De la régularité des transactions,
- ✓ Et de la continuité de l'exploitation.

2. Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne doivent pas déroger par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

3. Etendue des travaux de vérification

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable de l'IFAC. Ces normes recommandent que l'auditeur planifie et accomplit l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne renferment pas d'anomalies significatives, et comporte le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugé nécessaires en la circonstance.

En effet, les procédures d'audit doivent être effectuées suivant une démarche scientifique qui combine les tests de procédures et les tests substantifs.

Au niveau de la phase d'audit et plus précisément les travaux de validation des comptes, nos travaux de contrôle ont visé la justification du contenu des états financiers sur la base des pièces comptables et tous autres éléments probants.

La validité d'une opération est concomitamment vérifiée sur les plans comptables, juridique et fiscal.

Nos travaux comportent la revue critique des grands équilibres des comptes, qui renferme en outre le contrôle général des variations des états financiers par :

- ✓ Passer en revue la balance générale et identifier les soldes qui paraissent atypiques.
- ✓ Calculer le poids relatif de chaque rubrique des états financiers par rapport au total du bilan et des revenus.
- ✓ Comparer la variation des postes de bilan et de l'état de résultat par rapport à l'exercice précédent pour focaliser sur les variations inattendues.
- ✓ Vérifier la cohérence des données présentées dans les notes avec les données des éléments des états financiers.
- ✓ S'assurer de la concordance des chiffres croisés dans les états financiers.
- ✓ Vérifier le tableau de détermination du résultat fiscal et le comparer avec la liste des charges à réintégrer et des produits à déduire, passer aussi en revue la balance des charges et des produits.
- ✓ Vérifier les rapprochements des déclarations de TVA, TCL, TFP, FOPROLOS, CNSS et retenues à la source.